



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-7-12-1

Service instructeur
CABINET

Service consulté

CONGRÈS NATIONAL DE L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention départementale d'un montant de 800 euros à l'association dite « Le Souvenir Français » pour l'organisation de son congrès national qui aura lieu à Mulhouse, les 27 et 28 septembre 2019.

L'association dite « Le Souvenir Français » a été créée par un professeur alsacien, François-Xavier Niessen, en 1887, à la suite de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine par l'Allemagne.

L'objet de l'association, reconnue d'utilité publique depuis le 1^{er} février 1906, est d'une part, de conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions et d'autre part, de transmettre le flambeau aux générations successives en leur inculquant le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.

Pour remplir sa mission, l'association agit dans chaque département par l'intermédiaire d'une délégation générale qui regroupe les comités créés à l'échelon local ; le département du Haut-Rhin en compte dix-huit.

Le Souvenir Français va organiser, les 27 et 28 septembre prochain, son congrès national annuel à Mulhouse. Les instances de l'association ont décidé de venir dans le Haut-Rhin en raison de l'importance du Hartmannswillerkopf lors de la Première Guerre Mondiale.

Dans cette perspective, l'association a sollicité, par l'intermédiaire du Comité de Mulhouse, l'attribution d'une subvention départementale. Le budget prévisionnel du congrès prévoit 103 355 euros de dépenses et la participation de 133 congressistes.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du Fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin. Au vu des critères qui excluent la prise en compte des frais de préacheminement des participants vers le Haut-Rhin, des frais d'hébergement et de restauration, la dépense subventionnable s'élève à 4 805 euros.

Compte tenu de ces éléments et des potentielles retombées en termes économiques et d'image pour notre territoire, je vous propose d'allouer une subvention de 800 euros à l'association dite « Le Souvenir Français ».

Le montant, payable en une seule fois, sera prélevé sur la ligne du budget départemental 2019, programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT